

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DE LA LIGUE MIDI-PYRENEES DES ECHECS (L.M.P.E.)-MODALITES

DATE: 11 février 2012 (9H30)

LIEU : Comité Régional Olympique et Sportif (CROS), 7, rue André Citroën - 31130 Balma

La présence de tous les Présidents de club est indispensable à cette

Assemblée Générale de la Ligue Midi-Pyrénées des Echecs, ainsi qu'à

l'Assemblée Générale Extraordinaire.

S'il vous était toutefois vraiment impossible d'y participer, merci de vous faire représenter par une personne de votre club porteuse du pouvoir suivant rempli et signé du président du club.

Pouvoir

| Je soussigne  |
|---|
| Président du club de  |
| donne pouvoir à   |
| de me représenter à l'Assemblée Générale, ainsi qu'à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Lique  |
| Midi-Pyrénées des Echecs du 11 février 2012 et de se prononcer, en mon nom, pour toute décision qu'il |
| sera convenu de prendre au cours de ces réunions.   |
| Date :  |
| Signature (précédée de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir ")                                     |